

Contrat d'apport en nature

Entre

Mr Olivier SIORAT demeurant 4 Rue Turgot 11100 NARBONNE

Ci-après l'«apporteur»

Et

SAS 3DPRINT-FARM domiciliée au 4 rue Turgot 11100 NARBONNE

En cours de création

Représentée par:

Mr Olivier SIORAT demeurant 4 Rue Turgot 11100 NARBONNE

Ci-après la «société»

1. Objet de l'apport en nature

L'apporteur fournit à la société les valeurs patrimoniales ci-après :

a) Licence d'exploitation commerciale exclusive pour la production en série La chouette V3 ainsi que de ces sous licence : KS-C-EXT-CHOUETTEV3, KS-F-EXT-CHOUETTEV3, KS-TGT-EXT1-CHOUETTEV3, KS-TGT-MOD1-CHOUETTEV3, KS-TGT-MOD2-CHOUETTEV3, KS-JH-TGT-CHOUETTEV3, KS-JIN-TGT-CHOUETTEV3, KS-JSUPP-CHOUETTEV3, KS-BSUPP-CHOUETTEV3, KS-CACHSUPPCAM-CHOUETTEV3.

Total 4 824 €

Complément :

La liste d'inventaire détaillée du 23/02/2024, jointe en annexe, fait partie intégrante du présent contrat.

2. Prix de reprise

2.1 Le prix de reprise se montant à 4147 €

2.2 Le prix de reprise est réputé payé après remise à l'apporteur de 29 actions nominatives entièrement libérées d'un montant nominal de 143€ chacune.

3. Garantie

L'apporteur garantit que l'objet de l'apport en nature au sens du chiffre premier du présent contrat

a) est libre de droits et de prétentions de tiers;

b) est exempt de défaut;

c) a fait l'objet d'une évaluation appropriée, conformément aux dispositions du code des obligations.



4. Exécution

4.1 Le transfert de propriété de l'objet constituant l'apport en nature au sens du chiffre premier a lieu après signature du présent contrat et avant inscription de la société au registre du commerce.

4.2 L'apporteur s'assure que la société, une fois inscrite au registre du commerce,

Puisse disposer immédiatement et entièrement de l'apport en nature en qualité de propriétaire.

5. Jouissance et risques

La jouissance et les risques liés à l'ensemble des apports en nature sont transférés à la société au 23/02/2024

6. Modifications du contrat

Les modifications apportées au présent contrat requièrent la forme écrite.

7. Inapplicabilité partielle

Si une disposition du présent contrat devait être ou devenir juridiquement inefficace, voire nulle, les autres dispositions du présent contrat n'en seraient pas pour autant affectées. La clause inefficace ou nulle devrait alors être remplacée par une disposition conforme à la loi et se rapprochant le plus possible de son but initial ainsi que de la volonté des parties au contrat. Ceci vaut également pour les éventuelles lacunes qui seraient constatées dans le présent contrat.

8. Droit applicable et lieu

8.1 Le présent contrat est soumis au droit français

8.2 Le lieu exclusif est au siège de la société.

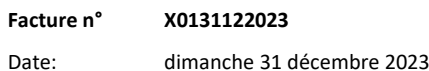
Narbonne, le 23/02/2024

Signature apporteur

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. J. M.', with a large, sweeping flourish extending from the end.

Signature société

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. J. M.', with a large, sweeping flourish extending from the end.



CLIENT :

SIÈGE SOCIAL :
4 Rue Turgot
11100 Narbonne
Tel : 06 50 11 82 32
Email : olivier.siorat@kiss-os.com

Date de paiement au plus tard : **vendredi 12 janvier 2024**

Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement : D'intérêts de pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

Contrat d'apport en nature

Entre

Mr Benoit BONNERY demeurant 38 Rue Elie Semet 11110 VINASSAN

Ci-après l'«apporteur»

Et

SAS 3DPRINT-FARM domiciliée au 4 rue Turgot 11100 NARBONNE

En cours de création

Représentée par:

Mr Olivier SIORAT demeurant 4 Rue Turgot 11100 NARBONNE

Ci-après la «société»

1. Objet de l'apport en nature

L'apporteur fournit à la société les valeurs patrimoniales ci-après:

a) 7 Imprimante 3D anycubic Kobra MAX 2

Total 3 493€

Complément:

La liste d'inventaire détaillée du 23/02/2024, jointe en annexe, fait partie intégrante du présent contrat.

2. Prix de reprise

2.1 Le prix de reprise se montant à 3003 €

2.2 Le prix de reprise est réputé payé après remise à l'apporteur de 21 actions nominatives entièrement libérées d'un montant nominal de 143€ chacune.

3. Garantie

L'apporteur garantit que l'objet de l'apport en nature au sens du chiffre premier du présent contrat

a) est libre de droits et de prétentions de tiers;

b) est exempt de défaut;

c) a fait l'objet d'une évaluation appropriée, conformément aux dispositions du code des obligations.

4. Exécution



4.1 Le transfert de propriété de l'objet constituant l'apport en nature au sens du chiffre premier a lieu après signature du présent contrat et avant inscription de la société au registre du commerce.

4.2 L'apporteur s'assure que la société, une fois inscrite au registre du commerce, Puisse disposer immédiatement et entièrement de l'apport en nature en qualité de propriétaire.

5. Jouissance et risques

La jouissance et les risques liés à l'ensemble des apports en nature sont transférés à la société au 23/02/2024

6. Modifications du contrat

Les modifications apportées au présent contrat requièrent la forme écrite.

7. Inapplicabilité partielle

Si une disposition du présent contrat devait être ou devenir juridiquement inefficace, voire nulle, les autres dispositions du présent contrat n'en seraient pas pour autant affectées. La clause inefficace ou nulle devrait alors être remplacée par une disposition conforme à la loi et se rapprochant le plus possible de son but initial ainsi que de la volonté des parties au contrat. Ceci vaut également pour les éventuelles lacunes qui seraient constatées dans le présent contrat.

8. Droit applicable et lieu

8.1 Le présent contrat est soumis au droit français

8.2 Le lieu exclusif est au siège de la société.

Narbonne, le 23/02/2024

Signature apporteur

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a loop.

Signature société

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized 'S' followed by the word 'SICLAV' in capital letters.



COMMERCIAL INVOICE

商业发票

INVOICE NO:FR001114F28167

DATE OF EXPORTATION:February 1, 2024				SHIPPER' S EXPORT REFERENCES					
SHIPPER/EXPORTER Alan +86 18681440052 ShenZhen Anycubic Technology Co.,ltd ADD: 2nd floor,Building G2,YCD Factory,ShenKeng Village 2nd Id,HengGang St,LongGang District,ShenZhen,China Zip Code: 518173				consignee: BENOIT BONNERY 3DPRINT-FARM 38 Rue Élie Sermet 38 11110 Vinassan France +33613292752					
COUNTRY OF EXPORT Germany				IMPORTER-IF OTHER THAN CONSIGNEE					
COUNTRY OF IMPORT France									
COUNTRY OF ORIGIN	NO. OF PKGS	Nature of goods	Material	FULL DESCRIPTION OF GOODS	Use	QTY	HS CODE	UNIT VALUE	TOTAL VALUE
China	1	Anycubic Kobra 2 Max Imprimante Seule / None	Metal	For simple 3D product printing	printing Photoinitiator, Acrylate Monomer, Polyurethane	7	84439990	484.71 €	3,393.00 €
Total cost									3,393.00 €
I DECLARE ALL THE INFORMATION CONTAINED IN THE INVOICE TO BE TRUE AND CORRECT									
SIGNATURE OF SHIPPER/EXPORTER									
Mr. Bryant Deng					Sales				
NAME(PLEASE PRINT)					TITLE(PLEASE PRINT)				